



Les obligations légales pour la manipulation des fluides frigorigènes

La réglementation concernant la manipulation des fluides frigorigènes a beaucoup évolué ces dernières années. Le décret 2007-737 du 7 mai 2007 prévoit l'obligation de détention d'une attestation de capacité pour tout opérateur procédant à la manipulation des fluides frigorigènes. Cette attestation d'aptitude a le mérite d'améliorer la professionnalisation de la réfrigération et de la climatisation. Cette attestation est délivrée pour une durée de 5 ans. Celle-ci est délivrée aux stagiaires par un organisme agréé à l'issue de tests théoriques et pratiques.

Qui est concerné par l'attestation d'aptitude ?

La **formation à l'attestation de capacité à la manipulation des fluides frigorigènes** est obligatoire pour tous les personnels (diplômés ou non) manipulant des fluides frigorigènes ou intervenant sur les équipements de **réfrigération**, de **climatisation** et de **pompe à chaleur** (maintenance, dépannage, installation, démantèlement des équipements). Plusieurs catégories d'activités sont mentionnées pour l'attestation de capacité (article R. 543-99 du code de l'environnement).

L'**attestation de capacité à la manipulation des fluides frigorigènes** est donc obligatoire.

La Catégorie I concerne le contrôle d'étanchéité, la maintenance et l'entretien, la mise en service, la récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

Découvrez toutes nos [formations en Bâtiment & Génie thermique et climatique](#).

ORGANISATION DE LA FORMATION FLUIDES FRIGORIGÈNES

- Lieux de formation : Toulouse et Montpellier
- Effectif : 8 personnes maximum
- Durée : 4 jours
- Délai d'accès à la formation : Entre 1 et 3 mois

PROFILS & PRÉREQUIS DE LA FORMATION À L'ATTESTATION DE CAPACITÉ À MANIPULER LES FLUIDES FRIGORIGÈNES

La formation à l'**attestation de capacité à manipuler les fluides frigorigènes** est principalement prévue pour :

- Encadrement de chantier
- Encadrement technique
- Personnel d'exécution

Il est préférable de :

- Connaître le fonctionnement d'une machine frigorifique et les opérations de maintenance de 1^{er} niveau,
- Savoir régler les organes de régulation et de sécurité,
- Être titulaire de l'habilitation électrique.

VALIDATION & CERTIFICATION

Passage de la certification d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie I

MODE DE FINANCEMENT & TARIF DE L'ATTESTATION DE CAPACITÉ À LA MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

- Plan de formation
- Le **tarif de l'attestation de capacité à la manipulation des fluides frigorigènes** est de 1500 €.

OBJECTIFS DE LA FORMATION À L'ATTESTATION DE CAPACITÉ FLUIDES FRIGORIGÈNES CATÉGORIE I

Les objectifs de la formation à l'**attestation de capacité fluides frigorigènes I** sont les suivants :

- Préparer les intervenants manipulant des fluides frigorigènes, à des pratiques environnementales et réglementaires.
- Aider les stagiaires à une meilleure prise de conscience des conséquences de l'impact des fluides frigorigènes sur le mécanisme du changement climatique, pour des comportements professionnels nouveaux dans les règles de bonne pratique et de sécurité.
- Au terme de la formation, les stagiaires auront parcouru la totalité du programme référentiel Européen d'évaluation des compétences permettant de présenter l'épreuve d'attestation d'aptitudes (arrêté du 13 octobre 2008).

CONTENU DE LA FORMATION FLUIDES FRIGORIGÈNES

Programme de la formation fluides frigorigènes :

- Thermodynamique élémentaire.
- Incidence sur l'environnement des fluides frigorigènes et réglementations correspondantes en matière d'environnement.
- Contrôles à effectuer préalablement à la mise en service, après une longue période d'interruption, un entretien ou une réparation ou durant le fonctionnement.
- Contrôles d'étanchéité.
- Gestion écologique du système et du fluide frigorigène lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation ou de la récupération.
- Composant : installation, mise en service et entretien de compresseurs à piston alternatif, à vis et à spirales, à un ou deux étages.
- Composant : installation, mise en service et entretien de condenseurs à air froid et à eau froide.
- Composant : installation, mise en service et entretien d'évaporateurs à air froid et à eau froide.
- Composant : installation, mise en service et réparation des détendeurs thermostatiques et autres composants.
- Tuyauterie : monter un réseau de tuyauterie étanche dans une installation de réfrigération.

MÉTHODES & SUIVI PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION À L'ATTESTATION DE CAPACITÉ FLUIDES FRIGORIGÈNES

La formation à l'attestation de capacité fluides frigorigènes utilise les outils pédagogiques suivants :

- Supports de cours et vidéo projecteur
- Plateformes pédagogiques
- Supports de cours remis sur clé USB

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION FLUIDES FRIGORIGÈNES

- QCM (50 questions à choix multiples) : 1h00
- Épreuve pratique : 2h30
- Le candidat doit se présenter à l'épreuve avec une tenue de travail adaptée et les chaussures de sécurité. Il doit se munir d'une pièce d'identité.
- L'attestation d'aptitude sera délivrée si le candidat a réussi les 2 évaluations (théorique puis pratique).

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Pour la formation fluides frigorigènes, nous utilisons un atelier pédagogique équipé :

- Station de charge et de récupération
- Bouteilles de récupération par type de fluide
- Détecteur de fuites conforme
- Raccords flexibles avec obturateurs
- Manomètres, thermomètres électroniques et balance de précision
- Matériel de marquage

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le/La Coordinateur-riche de la filière : il/elle prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination des groupes et le suivi individuel tout au long du parcours. Il/elle garantit l'articulation et la fluidité du parcours de formation individualisé de chacun.

Le/La formateur-riche référent.e du dispositif : il/elle est le garant technique de la formation et gère au quotidien la formation.

Les formateurs-rices techniques : ils/elles sont expert.e.s dans leur domaine d'intervention. Ils/Elles possèdent tous une expérience de plus de 5 ans dans le métier et sont formé.e.s à la pédagogie pour adultes.

Le/La référent.e handicap : il/elle s'assure de la faisabilité organisationnelles (horaires, rythme), matérielles et pédagogiques (aides humaines, supports pédagogiques adaptés) pour les personnes en situation de handicap en formation.

Accessibilité de nos formations : <https://www.adrar-formation.com/accessibilite-des-formations/>

LOCAUX

L'ADRAR vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h45 à 17h15.

Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire. Les locaux, desservis par les transports en commun, sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap. Les locaux sont également équipés d'une zone de détente avec distributeurs.



Fiche mise à jour le : 09/04/2025

Contact Toulouse / Ramonville

adrarinfo@adrar-formation.com - 05 32 09 51 33

Contact Montpellier

montpellierinfo@adrar-formation.com - 04 48 22 14 96